

Journal de la ville de Saint-
Quentin et de
l'arrondissement, ou Feuille
d'annonces judiciaires...

. Journal de la ville de Saint-Quentin et de l'arrondissement, ou
Feuille d'annonces judiciaires.... 1903-10-24.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SAINT-QUENTIN & AÛSNE
Département Limitrophe
FRANCE 14 fr. 20
LE DIMANCHE SEUL 30 »
Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Un numéro : 10 c.

Les abonnements sont payables d'avance et se continuent à moins d'avis contraire : ainsi renouvelés ils sont exigibles en entier.

1 fr. 50 de recouvrement.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé à M. ELIS FLEURY, Directeur-Gérant.

JOURNAL de SAINT-QUENTIN

ET DE L'AISNE

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES 1 ligne 0,25 0,15
RECLAMES 0,40 0,30
FAITS DIVERS 0,75 0,50
CHRONIQUE LOCAL 1,00 0,75
Le prix des annonces répétées plusieurs fois est fixé à forfait.

Un numéro : 10 c.

Les annonces sont reçues à Paris chez MM. HAVAS et C^{ie}, 8, place de la Bourse et aux Bureaux du Journal.

Le JOURNAL de SAINT-QUENTIN paraît tous les soirs à six heures, les Dimanches et Fêtes légales exceptés.

Dernière Heure

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

AU « JOURNAL DE SAINT-QUENTIN »

PARIS, 4 heures et demie.

Conseil des ministres

Un conseil des ministres s'est tenu ce matin à l'Élysée.

Le gouvernement, afin de hâter le vote de la loi de finances, a décidé de demander l'ajournement de toute question étrangère au budget.

Le contingent

La répartition du contingent est définitivement arrêtée.

L'interpellation Denys Cochin

On sait qu'au cours de la séance d'hier, à la Chambre, M. Denys Cochin retira son interpellation afin qu'elle ne fût pas jointe à celles relatives à la politique générale du ministère.

M. Combes, ayant appris que M. Denys Cochin avait l'intention de greffer cette interpellation à la discussion du budget des affaires étrangères, lui a demandé de la reprendre afin qu'elle pût être discutée en dehors du budget.

BOURSE DU 23 OCT. 1903

SERVICE SPÉCIAL

AU « JOURNAL DE SAINT-QUENTIN »

Cours de clôture (à terme)

Précédente clôture	Derniers cours
97 07	97 07
97 07	97 07
101 25	101 30
108 35	108 50
91 25	90 95
101 40	101 35
103 40	103 25
32 12	32 05
101 40	101 35
84 50	83 50
33 45	33 37
588 00	586 00
3800 00	3800 00
672 00	678 00
1102 00	1101 00
1819 00	1819 00
1422 00	1420 00
787 00	788 00
2950 00	2955 00
714 00	713 00
495 00	494 00
1230 00	1244 00
139 00	138 50

BOURSE DU COMMERCE

Du 23 octobre.

SERVICE SPÉCIAL

AU « JOURNAL DE SAINT-QUENTIN »

FARINES, fleur de Paris (les 100 kil.)
Courant 32 50
Suivant 29 65
4 premiers 28 45

BLÉS, les 100 kilos.

Courant 21 25
Suivant 21 20
4 premiers 20 10

SEIGLES, les 100 kilos.

Courant 15 15
Suivant 15 00
4 premiers 15 00

AVOINES, les 100 kilos.

Courant 14 55
Suivant 14 50
4 premiers 14 15

HUILE DE COLZA, les 100 kilos.

Courant 48 75
Suivant 48 75
4 premiers 51 25

HUILE DE LIN, les 100 kilos.

Courant 43 50
Suivant 43 00
4 premiers 43 00

SUCRE, les 100 kilos.

Courant 26 12
Suivant 26 25
4 premiers 27 00

ALCOOL 90°, l'hectolitre.

Courant 37 00
Suivant 35 50
4 premiers 35 75

Imprimerie Générale

DU JOURNAL DE SAINT-QUENTIN

TYPOGRAPHIE et LITHOGRAPHIE

IMPRESSIONS en tous genres pour le Commerce, l'Industrie et les Administrations

CHROMOLITHOGRAPHIE

TRAVAUX DE LUXE

Fabrique de Registres

LE PROTOCOLE

Saint-Quentin, le 23 octobre 1903.

Il y a trois jours, une jeune fille me demandait :

— Qu'est-ce que le Protocole ? Depuis que je suis en France, je n'entends parler que de cela à propos de la visite du roi d'Italie.

— Mademoiselle, répondez-moi, le protocole, sous le gouvernement actuel, c'est l'école des gaffes.

J'ajoutai cependant quelques explications et dis que le protocole, dans son vrai sens, était le formulaire des lettres employé entre chefs d'Etat, rien de plus, mais qu'en France on en avait fait l'ensemble des règles du cérémonial adoptées en cas de déplacement du président de la République ou dans le cas des visites faites à lui ou par lui.

C'est devenu un service considérable, ridicule et maladroit.

Il vient d'accueillir sur lui de nouvelles rancunes à propos des fêtes italiennes.

Il faut convenir, d'ailleurs, que cela ne le trouble guère. Chaque fois que son intervention s'est produite, chaque fois qu'à l'occasion de cérémonies ce service suranné a risqué quelque initiative, les maladroites se sont multipliées et l'on dirait vraiment qu'il a fait la gageure de se couvrir de ridicule et de fournir aux gens avisés qui réclament sa suppression des arguments sans cesse plus sérieux.

Après chaque voyage du tsar, c'avait été une indignation générale. Sauf les petites amies de ces messieurs ou les protégés de leurs domestiques, tout le monde avait été traité avec la désinvolture la plus effrontée. A Dunkerque, le Parlement avait été embarqué sur une péniche dont il gardera longtemps le fâcheux souvenir ; à Paris, les plus marquantes personnalités de la colonie russe n'étaient pas été invitées aux fêtes où papillonnèrent en revanche les plus brillants rastaquouères, et quant au gala de Compiègne il fut franchement pitoyable.

En ce temps là, les destinées du protocole étaient entre les mains de M. Crozier. Mais celui-ci avait autre chose en tête que de veiller à ces fariboles. La coupe de son habit de dentiste forain brodé, chamarré et doré comme une chasse le préoccupait davantage que l'ordonnance des réceptions et le souci de notre réputation nationale. Puis d'autres détails l'absorbaient et on peut bien lui pardonner d'avoir négligé quelque chose quand on se souvient qu'il eut la délicate attention de faire filigraner aux armes impériales le papier perdu... où vous savez... pour l'usage que vous savez !

Depuis, ce grand homme promène en Danemark l'uniforme admirable qui lui fit la joie de tous les badauds et M. Mollard a pris sa suite. Ça n'a nullement changé à part que le successeur est moins décoratif, moins décoré, moins solennel et plus chagrin. On dirait que celui-là comprend le ridicule de son rôle.

Quand Edouard VII vint à Paris, les galas furent invraisemblables : et si la femme de ce député qui fit expulser la belle Otero sa voisine, avait été plus parisienne, c'eût été la moitié de l'orchestre et du balcon qu'elle eût fait évacuer.

À l'Opéra, j'ai vu de mes yeux un rang de fauteuils qui se composait ainsi : au bout, sur un strapontin, un sénateur ancien ministre, puis en suivant : un général, Mlle... ne lui faisons pas de réclame — Mlle... Cardinal et sa respectable mère, un des concierges du ministère de l'Intérieur, une modiste de la rue de la Paix, un ministre plénipotentiaire, un croupier de cercle, un député révolutionnaire, la belle X..., un propriétaire d'écurie de courses et sur l'autre strapontin... un membre de l'Institut.

Je sais bien que l'ex-prince de Galles n'est point bégueule et qu'il en vit d'autres jadis, mais vous conviendrez qu'il est étrange qu'on aille chercher jusqu'au Tout Paris de la loge, de l'écurie, de la galanterie et du tripot. On peut être « notable » de plus d'une manière, évidemment, et n'a pas qui veut l'honneur d'ouvrir la porte aux ministres, de coiffer M. Mollard ou de tutoyer ses attachés. Mais je persiste à penser qu'il y a mieux à montrer quand nous voulons faire étalage devant l'étranger des personnalités de la France s'honore.

On a déjà dit tout cela à cette époque, mais le Protocole n'en a point changé de façons. Cette fois, en effet, il a fait pis encore peut-être.

Comme jadis les parlementaires s'étaient fâchés, on en a fait deux lots : ceux qui s'étaient plaints ont été plus maltraités encore, mais en revanche, on a gâté les autres. Seulement, cette demi-mesure a été le seul effort de correction dont ces messieurs ont été capables et les mêmes gaffes que dans le passé se sont produites.

On a vu les souverains patauger dans la boue, sous la pluie, sans voitures, on a vu l'ennuyé M. Mollard bousculer des diplomates étrangers et son adjoint, le solennel baron de Roujoux faire le coup de poing avec des journalistes ; on a vu ces fonctionnaires composer le programme du gala de la manière la plus dérisoire ; on a vu Victor-Emmanuel bredouiller un vague remerciement en réponse aux allocutions de MM. de Selves et Deville, parce que le Protocole avait négligé de le prévenir qu'il y avait deux discours.

On en citerait commecela des pages. Et le roi lui-même a remarqué que le commandant de Mac Mahon, le fils du héros de Magenta n'avait été invité ni au gala ni à aucune fête.

Il n'est pas du bloc.

Il y avait sans doute d'autres emplois des cartes.

Le Temps, qui n'a pas coutume d'avancer des faits qu'il n'ait contrôlés, affirme que dans les agences on offrait pour 800 fr. des places de troisièmes loges ; celles du parterre valaient 1,000 fr. et on a vendu un fauteuil de balcon pour 5,000 fr.

Le même trafic a eu lieu pour les places des tribunes de la revue. Ici ce n'est pas le protocole qu'il faut rendre responsable, mais le cabinet du ministre de la guerre, qui était chargé de la répartition. Il s'en est si correctement acquitté que la moitié des gens intéressés n'ont pas été invités. Il est vrai qu'on trouvait moyennant finance des cartes dans tous les cafés, hôtels et officines.

Chroniquette a raconté hier l'histoire de ce journaliste qui, reporter fidèle et voulant se renseigner sur ce trafic invraisemblable, se procura pour vingt francs un permis de circulation émanant du cabinet du ministre et donnant accès partout.

Il serait à souhaiter qu'une enquête établît la responsabilité de ces scandales. Si le service du Protocole est incapable de rendre les services qu'on attend de lui, qu'on le supprime, mais quand on reçoit des gens qualifiés qu'on admette donc à les contempler ou à les choyer, même en République, autre chose que le Tout-Croton, le Tout-Cythere ou le Tout-Panama. Il y a mieux tout de même encore en France.

J. R.

INFORMATIONS

La sortie d'Emile Daurignac

Elle est imminente... et le frère de la grande Thérèse doit aujourd'hui se féliciter de ne pas avoir formé de pourvoi en cassation, car, dans ce cas, il n'aurait pas quitté de sitôt la prison de Fresnes.

On sait que la Cour d'assises de la Seine a condamné Emile Daurignac à deux ans de prison. Or, au bout de neuf mois de détention en cellule, y compris la durée de la prison préventive, tout condamné peut être mis en liberté, s'il bénéficie, bien entendu, de la libération conditionnelle.

Mais voilà... il y a un point noir... qui précède Emile Daurignac : c'est la question de la contrainte par corps. Et comme les frais de justice de l'affaire Humbert se sont élevés au chiffre colossal de 130,000 francs, les quatre accusés n'oublient pas que l'arrêt de la cour les a condamnés conjointement et solidairement à les payer.

Or, comme ils sont loin d'avoir les fonds nécessaires pour les acquitter, et que l'argent trouvé sur eux et saisi lors de leur arrestation à Madrid se composait de 2.700 pesetas et de 1.350 francs en billets de banque français, auxquels il faut joindre quelques écrits de bijoux sans grande valeur, il s'ensuit qu'Emile Daurignac, après avoir été rendu, ces jours-ci, à la liberté, sera obligé de reprendre le chemin de Fresnes, à moins que le représentant du Trésor, c'est-à-dire l'impitoyable percepteur, renonce à exercer contre lui le recouvrement des frais de justice.

Dans le cas contraire, la contrainte par corps qu'aurait à subir le frère de la grande Thérèse se fait d'un an d'emprisonnement.

— 0000 —

Epouvantable sinistre

Lorient, 24 octobre. — Un drame d'une horreur inouïe s'est déroulé la nuit dernière au village de Kerguhat, territoire de la commune d'Inguiniel.

Dans ce village, composé d'une douzaine de fermes attenues les unes aux autres, existait, hier encore, la famille Le Notoyer, composée du père, âgé de quarante ans, de la mère, âgée de trente-neuf ans, de six enfants, Marguerite, Pierre, François, Marie, Mathurin et Louis, âgés de quatorze, douze, neuf, sept, quatre et deux ans.

Vers dix heures, au moment où tout le village était plongé dans le sommeil, un incendie éclata dans la maison d'habitation de la ferme Le Notoyer.

Est-ce un commencement d'asphyxie qui empêcha les habitants de s'apercevoir du terrible danger qui les menaçait ? Toujours est-il que le feu, activé par une violente tempête du sud-ouest, avait

à demi-consumé l'immeuble quand l'alarme fut donnée.

Le malheureux fermier, sans prendre le temps de se vêtir, se précipita dehors en appelant au secours.

Mme Le Notoyer, pendant le même temps, voulut sauver son petit Louis, mais, au moment où elle allait franchir le seuil, un côté de la toiture embrasée s'effondra, l'ensevelissant à demi.

À ce moment, survinrent les premiers secours, et un habitant, n'écoulant que son courage, se jeta dans le feu et put arracher la malheureuse fermière de dessous les décombres.

Hélas ! cette pauvre femme, sur le point d'être mère pour la septième fois, avait été si horriblement brûlée, qu'elle mourut peu après.

D'autres habitants tentèrent alors l'impossible pour sauver les enfants qu'une barrière de feu emprisonnait à l'intérieur, assistés du fermier lui-même qui l'horreur de la situation rendait fou.

Rien ne put y faire. Sous la violence du vent le reste de la toiture enflammée s'effondra et recouvrit les malheureux.

Un cri d'horreur s'échappa de toutes les poitrines des assistants terrifiés.

Le malheureux père dut être maintenu au moment où il tentait de se jeter lui-même dans la fournaise, et telle fut la consternation des habitants que le feu, toujours de plus en plus fort et se trouvant poussé par le vent dans la direction des fermes contiguës, qui, les unes après les autres, s'enflammaient, ne trouva au premier moment, que des combattants désarmés.

Bientôt survinrent MM. Dréan, maire, Huiban, curé d'Inguiniel, Leroux, juge de paix de Plouay, la gendarmerie de Bussy, de nombreux habitants des centres voisins attirés par les lueurs.

Un sauvetage plus efficace fut tenté. Des toitures furent sapées par de courageux citoyens en tête desquels se placèrent les personnes ci-dessus désignées et MM. Ruyet, déjà nommé, Locarff, couvreur, et son ouvrier, Craigaic, maçon.

Pendant que les secours s'organisaient, la tempête redoubla de rage, et sur douze fermes, sept sont, à l'heure actuelle, détruites avec récoltes, mobilier, instruments aratoires et une partie des bestiaux.

A sept heures, ce soir, l'incendie n'est pas encore complètement maîtrisé et on craint toujours une reprise du fléau.

Toute la région est consternée par ce terrible événement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 octobre

Présidence de M. Bourgeois, président.

M. Bourgeois appelle la discussion des interpellations de M. Denys Cochin sur la fermeture des écoles congréganistes en Tunisie, de l'abbé Lemire sur l'application de la loi des Associations aux écoles congréganistes et de M. Gauthier (de Clagny) sur la politique générale du gouvernement.

Aussitôt M. Combes demande que l'interpellation de M. Denys Cochin soit jointe à celle qui doit porter sur la politique générale.

M. Denys Cochin proteste, en faisant observer que son interpellation vise une question spéciale intéressant notre politique étrangère, mais M. Combes insiste et, par 322 voix contre 218, la Chambre lui donne raison.

M. Cochin déclare que, désirant laisser à son interpellation le caractère particulier qui lui appartient, il la retire provisoirement. De son côté, M. l'abbé Lemire fait une déclaration analogue.

Le débat s'engage sur l'interpellation de M. Gauthier (de Clagny) relative à la politique générale. Gauthier signale les incohérences et les hésitations de la politique antireligieuse de M. Combes, désireux de complaire à sa majorité et de garder le pouvoir : la fermeture de telle école congréganiste et le maintien de telle autre, la fermeture de telle petite chapelle et le maintien des grands sanctuaires de Lourdes et de Sainte-Anne d'Auray.

Mais ce n'est pas là, ajoute-t-il, le sujet de son interpellation ; il veut d'abord constater l'ajournement ou l'abandon des grandes réformes si bruyamment annoncées l'année dernière : impôt, sur le revenu, séparation des Églises et de l'État, retraites ouvrières, limitation des heures de travail, règlement des salaires, etc.

A Clermont-Ferrand, M. Combes a déclaré que personne n'était capable de le remplacer au gouvernement, et il s'est adjugé le nom de Vercingétorix. Il a cru devoir viser l'un des condamnés de la Haute-Cour, M. Déroulède.

Ici le président du conseil interrompt. — Ce n'est pas de M. Déroulède que j'ai voulu parler, c'est d'un autre condamné de la Haute-Cour.

Voix à droite. — Lequel ? Lequel ?

M. Combes ne juge pas à propos de préciser. L'orateur lui fait remarquer que s'il a parlé, à Clermont-Ferrand, de la séparation des Églises et de l'État et des retraites ouvrières, il n'a indiqué ni l'heure ni les moyens de ces réformes, et que, d'autre part, il a gardé le silence sur la question de la liberté de l'enseignement.

Caractérisant l'alliance du cabinet avec le parti collectiviste, M. Gauthier dit que le gouvernement livre à ce parti les forces vives du pays en échange des voix de l'extrême gauche. Il rappelle les désordres d'Hennebont et d'Armentières. Les ouvriers voient l'armée insultée, les ministres assister à des banquets socialistes, se découvrir devant le drapeau rouge, écouter debout le chant de l'Internationale, les juges assésés dans leurs tribunaux, nos généraux livrés aux insultes, nos frontières de l'Est dégarciées : ils entendent des discours qui sont des excitations à la guerre civile ; ils agissent en conséquence.

M. Gauthier signale ensuite les excédents de retrait dans les Caisse d'épargne, la baisse de la rente, l'exode des capitaux français à l'étranger. Ce n'est pas impunément que le cabinet peut faire appel aux pires ennemis de l'ordre social.

L'orateur se félicite du rapprochement de la France et de l'Italie et souhaite que de malheureux incidents de politique intérieure ne diminuent pas les heureuses conséquences qu'on en peut attendre.

M. Pugliesi-Conti succède à M. Gauthier. Il développe son interpellation sur le chant de l'Internationale dans les fêtes officielles.

Les socialistes ne cessent d'étouffer sa voix sous leurs interruptions et leurs lazzi. Se tournant vers eux, M. Pugliesi-Conti les traite de « socialistes de carton » et de « sycophantes ». Les interrupteurs possèdent des cris furieux.

M. Pugliesi-Conti montre l'idée de patrie atteinte jusque dans la Chambre, la désertion et la trahison prêchée partout, les honneurs rendus officiellement au drapeau rouge.

Il dénonce les hypocrites des socialistes parlemantaires ; il signale ce fait, qu'après avoir salué le roi d'Italie, M. Jourès allait se mettre à la tête

des révolutionnaires, et montre le cabinet et les socialistes occupés à renverser les dernières barrières qui empêchent la révolution sociale : la patrie et l'armée.

L'orateur dépose un ordre du jour dont il donne lecture au milieu du tumulte et cède la tribune à M. Dansette.

M. Dansette se propose de rechercher les responsabilités du gouvernement dans les désordres d'Armentières. Il expose les diverses péripéties de la grève. Dès le 3 octobre dernier, le gouvernement était prévenu du projet des meneurs, le 7 de ce même mois, il savait, par une proclamation révolutionnaire, que le lendemain les grévistes se lèveraient en masse, et que la liberté du travail, la sécurité de nombreux citoyens seraient en péril.

Il a sous la main toutes les forces militaires nécessaires. Quelles précautions prend-il ? Aucune. Le 8, les grévistes pillent des boulangeries et des boucheries. Il ne fait rien encore. Le lendemain, dix-sept maisons sont pillées, plusieurs magasins saccagés ; onze incendies sont allumés par des individus porteurs de bidons de pétrole : pendant la nuit, de nouveaux incendies éclatent.

Entre temps, 2.000 hommes de troupe ont été envoyés sur les lieux du désordre. On réclame leur secours : les officiers répondent : « Nous n'avons pas d'ordre ». Les scènes de sauvagerie continuent. Deux ecclésiastiques et d'autres personnes sont attaqués. Cependant, 48 heures s'écoulent sans qu'une seule arrestation ait été opérée.

Cet exposé est à chaque instant interrompu par les clameurs de l'extrême-gauche.

M. Dansette dénonce les complicités gouvernementales et termine en demandant pourquoi le président du Conseil n'a pris aucune mesure contre le maire Sayer qui a excité les ouvriers à l'émeute et au crime.

M. Delory soutient que les désordres d'Armentières ont été le résultat d'un état d'esprit créé par les patrons.

Quant au maire Sayer, il n'a pas prononcé les paroles comminatoires qu'on a mis dans sa bouche. Ce qu'on doit blâmer, c'est l'excès d'envoi de troupes.

Le jour où nous voudrions faire la révolution, s'écrie M. Delory, ce sera bien autre chose que ce que vous nous reprochez. (Exclamations à droite et à gauche. Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'orateur conclut en disant que les socialistes n'ont commis aucun excès.

M. Lamy développe son interpellation sur les désordres d'Hennebont et de Lorient. Il rappelle d'abord le siège du tribunal de Lorient par l'émeute et celui de la maison d'arrêt de cette ville. Puis il en vient aux troubles d'Hennebont ; il raconte les agressions dont les catholiques furent l'objet et le sac de l'église.

M. Dejeante développe son interpellation sur les incidents qui, à Hennebont, ont marqué la grève des ouvriers de la Société des cigares.

Cette grève, l'orateur socialiste l'attribue à une menace de diminution des salaires ; quant aux troubles, ils auraient été le résultat d'arrestations arbitraires.

M. Guéyès met les désordres au compte des excitations et des provocations catholiques.

M. Combes monte à la tribune. Il dit que les interpellations qui viennent d'être discutées, n'ont point porté sur la politique générale du gouvernement.

Cependant, ajoute-t-il, il est décidé à s'expliquer sur cette politique.

Le gouvernement est resté ce qu'il était au moment de son avènement au pouvoir. Il continuera grâce à l'union des républicains à combattre la réaction cléricale.

Les républicains, réunis dans le combat, resteront unis pour profiter des bénéfices de la victoire.

Voix à droite. — A la cure !

L'orateur ne désavoue pas les relations cordiales avec aucun des quatre groupes de sa majorité. Il refuse d'assumer la responsabilité du chant de l'Internationale, qu'il ne peut empêcher, et garde à la Marseillaise son caractère de chant national.

Répondant à M. Dansette, M. Combes décline la responsabilité des incidents malheureux qui, à Armentières, ont dénoté toute prévoyance.

L'orateur se félicite de ce que pas une goutte de sang n'ait été versé.

A Hennebont le commissaire a été porté malgré lui sur les épaules des émeutiers.

Le retrait des interpellations de MM. Cochin et Lemire prouve que les adversaires du Cabinet se préoccupent uniquement de le renverser.

La majorité doit se poser cette question ? Qui l'emportera, du Gouvernement ou de la Congrégation ? et voter en conséquence.

Au nom du parti progressiste, M. Aynard proteste contre certaines insinuations du président du conseil.

Le débat est clos et par 329 voix contre 227, l'ordre du jour du délégué du « bloc », approuvant purement et simplement les déclarations du gouvernement, est adopté.

On ne saurait tromper plus dangereusement les hommes qu'en leur montrant le bonheur comme le but de la vie terrestre. Le bonheur n'est point de la terre, et se figurer qu'on l'y trouvera est le plus sûr moyen de perdre la jouissance des biens que Dieu y a mis à notre portée. Nous avons à remplir une fonction grande et sainte, mais qui nous oblige à un rude et perpétuel combat. On nourrit le peuple de haine et d'envie, c'est-à-dire de souffrances, en opposant la prétendue félicité des riches à ses angoisses et à sa misère. Je les ai vus de près, ces riches, si heureux ! Leurs plaisirs sans savoir aboultissent à un irrémédiable ennui qui m'a donné l'idée des tortures infernales. Sans doute, il y a des riches qui échappent plus ou moins à cette destinée, mais par des moyens qui ne sont pas de ceux que la richesse procure.

La paix du cœur est le fond du bonheur véritable, et cette paix est le fruit du devoir parfaitement accompli, de la modération des désirs, des saintes espérances, des pures affections. Rien d'élevé, rien de beau, rien de bon ne se fait sur la terre qu'au prix de la souffrance et de l'abnégation de soi, et le sacrifice seul est fécond.

LAMENNAIS.

(Œuvres posthumes).

Nouvelles Locales

Le Calendrier

Samedi 24 octobre 1903

297.

— Saint Raphaël. — 69.

Lever du soleil, 6 h. 34. — Couché, 4 h. 54.

Lever de la lune, 10 h. 24 matin. Couché, 7 h. 43 soir.

Bulletin Météorologique

(A. VIVIEN, SAINT-QUENTIN)

Vendredi 23 octobre 1903

Pluie relevée à midi

Hauteur en millimètres. . . . 0^m/m. 27.Volume d'eau par hect. (en m. cubes). 2^mc. 7.

Baromètre à zéro et au niveau de la mer

Minima : A 8 heures soir (la veille). 753.2

Maxima : A 8 — matin (jour même) 754.8

A midi 753.2

Thermomètre

Minima. . . 7^m0 / Maxima. . . 13^m0.

Direction dominante du vent : Ouest.

VOTES DES DEPUTES DE L'AINES

Séance du 22 octobre

Scrutin sur la jonction des interpellations de M. Gauthier (de Clagny), de M. de Baudry d'Asson, de M. Lemire et de M. Danys Cochon (Seine) relatives à la politique générale et religieuse du gouvernement.

Pour l'adoption, 346

Contre, 214

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour : MM. Denéchau, Doumer, Magniaudé, Morlot.

Ont voté contre : MM. le comte Caffarelli, Desjardins, Erment.

Absent par congé : M. Huguès.

..

Scrutin sur l'ordre du jour de M. Sarrien et plusieurs de ses collègues (Interpellation sur la politique générale du Gouvernement).

Pour l'adoption, 329

Contre, 227

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour : MM. Denéchau, Doumer, Magniaudé, Morlot.

Ont voté contre : MM. le comte Caffarelli, Desjardins, Erment.

L'UNION TEXTILE & LE GOUVERNEMENT

Le comité et une délégation de l'Union textile, syndicat patronal des industries du tissage, auxquels s'étaient joints un certain nombre de patrons de Roubaix, de Tourcoing et d'Armentières, ont été reçus mercredi matin par M. Trouillot, ministre du commerce, et par M. Edgar Combes, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, qu'ils ont entretenus de l'application de la loi Millerand-Colliard et des troubles qui ont marqué les grèves du Nord.

M. Carmichael, le président, et M. Eugène Tournon ont exposé, avec des arguments qui ont paru faire une très grande impression sur le ministre — qui n'y connaît rien — et sur son chef de cabinet, M. Fontaine, qui est mieux renseigné, les conditions actuelles de l'industrie française.

A un de nos confrères qui l'interrogeait, M. Carmichael a répondu :

Je regrette de ne pouvoir rien vous dire. Mais le comité de l'Union textile, pour éviter des erreurs possibles d'interprétation et, par suite, des aggravations inutiles du conflit actuel, a décidé de s'abstenir de toute communication à la presse. Comme président, je dois donner l'exemple de la discrétion.

Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'un journal du soir a fait suivre un compte-rendu de nos démarches de cette phrase tendancieuse : « Ne pas oublier que M. Jaurès vient de partir pour Armentières. Cela suffit à indiquer de quel côté se range le ministère de l'Intérieur. »

Or, nous ne nous associons nullement à cette conclusion.

Cette réserve s'explique parfaitement et nous sommes les derniers à la blâmer, cependant comme tout finit par se savoir, voici, en gros, le sens des déclarations que les délégués ont faites au ministre du commerce et au représentant du ministre de l'Intérieur.

A M. Trouillot, M. Carmichael s'est efforcé de montrer comment l'application pratique de la loi Millerand-Colliard mettrait les patrons dans la nécessité de diminuer les salaires proportionnellement à la réduction de la durée du travail. Il faudrait au moins qu'on rendit cette loi plus élastique, si l'on ne veut pas que l'industrie française soit battue et ruinée par la concurrence étrangère.

Le ministre du commerce a promis d'examiner la question; il n'a pas voulu faire une réponse plus précise, parce que cette précision même pourrait donner lieu, dans les circonstances actuelles, à des interprétations inexactes.

A M. Edgar Combes, M. Carmichael a demandé que la liberté du travail fût assurée plus efficacement que par le passé, que les ouvriers disposés à travailler n'en fussent plus empêchés par les grévistes, et que des ordres efficaces fussent donnés aux nombreuses troupes envoyées sur le théâtre des grèves pour maintenir la tranquillité dans la rue et protéger la sécurité des personnes et des propriétés.

Les patrons tisseurs d'Armentières qui accompagnaient les délégués de l'Union, ont ensuite expliqué qu'ils n'étaient pas disposés à s'aproucher avec le comité des grèves, celui-ci étant composé en majorité d'ouvriers étrangers à l'industrie intéressée. Chaque patron entend traiter directement avec ses ouvriers.

M. Edgar Combes a promis de transmettre au président du conseil les desiderata de la délégation et déclaré que le préfet du Nord était chargé de prendre toutes les mesures locales qui devaient être prises.

Tout cela c'est de l'eau bénite de cour. Ce qu'il en restera cependant c'est que le ministre, nous le répétons, a été très frappé des inconvénients de l'application trop rapide de la loi Millerand-Colliard.

Comme nous le disions hier, elle va mettre les ouvriers et les industriels dans un embarras inextricable.

— Mais l'Angleterre, disait M. Trouillot désemparé ?

— L'Angleterre a mis soixante ans à appliquer par mesures successives une législation ouvrière qui n'est pas encore le rêve, et nous, nous faisons cela en cinq sec, sans préparation. C'est jouer avec la difficulté.

Chronique Saint-Quentinoise

LE CLOQUEMAN

Depuis le mois d'août de nouvelles notes s'égrenent dans l'air de Saint-Quentin, ville dont le cardinal de Médicis y passant en 1596 et voyant le nombre des églises et la splendeur du culte, disait : *urbis ista aut semper cantat aut semper pulsat* : « on n'entend que prêches chanter et cloches sonner ».

Les cloches du petit clocher se sont remises à sonner les heures. Il y a longtemps qu'elles se taisaient, et M. Pierre Bénard, dont le nom revient toujours quand on parle de la Basilique, le déploie dans un rapport qu'il lisait, le 10 août 1896, au Conseil municipal sur la réfection du petit clocher si douloureusement posé à la croisée de la nef et du premier transept. En voici la conclusion (1) :

La commission des travaux recommande en même temps à la sollicitude de l'Administration l'entretien du rétablissement de la sonnerie des heures, qui a cessé de se faire entendre depuis de trop longues années ; cette sonnerie était mise en action par la transmission du mouvement de l'horloge de la nef, dont l'horloger de la Ville a la conduite. Les organes de la transmission subsistent toujours, du moteur aux leviers des marteaux sur les cloches. Ce rétablissement a été souvent réclamé par nos concitoyens, à qui il rendait un grand service, car tout un vaste quartier est privé du précieux avertissement de la marche des heures.

Le 21 juillet 1899, M. Pierre Bénard revenait à la charge et faisait voter par le conseil municipal une somme de 1.500 fr. pour le rétablissement de la sonnerie des heures conformément à la décision du 10 août 1896. Mais les quinze cents francs ne sortirent jamais de la caisse municipale.

E pur si muove, comme l'on fait dire à Galilée : et cependant ça sonne !

C'est que la Collégiale a retrouvé son « cloquemane » en la personne de M. Loublier, le silencier, qui, avec une pince et du fil de fer et aide d'une heureuse et naturelle ingéniosité, a remis en état le mouvement de sonnerie de l'horloge et l'a refait commander les marteaux des cloches du petit clocher.

Ce fut un travail long et minutieux, mais M. Loublier s'y dévoua comme aurait fait un des anciens serviteurs de l'inclyte Collégiale et Eglise royale de Saint-Quentin : pour la gloire de cette chère église et pour l'amour de Dieu !

L'horloge de la Basilique est un monument. Elle est installée dans l'ancien logis du cloquemane (sonneur des cloches) et elle le remplit de sa charpente et de sa ferraille.

Quand vous entrez à la Basilique par la rue de Labon, vous ne pouvez faire autrement que d'admirer ce portail niché entre le dernier contrefort de la nef et le transept, surmonté d'une sorte de cage de pierre en léger encorbèlement. Des girouettes le fleurissent tout le printemps et la lumière du nord le baigne de sa clarté égale. C'est un petit coin discret et charmant. C'est là qu'était jadis le logis du cloquemane. On y monte de l'intérieur par un escalier qui s'ouvre sur le côté de la chapelle du Sacré-Cœur et qui est même en bien mauvais état.

Toute cette partie de l'église a été construite ou restaurée, avant le grand incendie de 1669 qui l'éprouva fort, par M. Pierre Alavoine.

L'inscription suivante en fait foi :

Gloire à Dieu.
A la mémoire de Pierre Alavoine, trésorier de la Fabrique au XV^e siècle, bienfaiteur de cette église. Sous son administration furent exécutés les ouvrages suivants :

La loge du cloquemane derrière ce mur et la tourelle ci-contre.

La reconstruction des voûtes des deux premières travées du chœur rompues par le déversement des piliers.

Le trésor aux reliques de l'abside pour lequel il donna cent florins d'or.

L'achèvement de la nef de ce transept.

L'achèvement des travées de la nef touchant ce transept et la continuation des travées suivantes.

Audessus est la pierre même du généreux chanoine, encastrée dans le mur et, malheureusement, si bien restaurée qu'on en a changé le caractère et qu'on l'a ornée d'une faute énorme.

(1) Le rapport de M. Pierre Bénard, fait avec la conscience qu'un auteur apportait à ce genre de documents, est un historique complet du « petit clocher ».

La voici relevée... comme j'ai pu :

Ce devat gist mest Pierre Alavoine prestre jadis chanoine de ceste église qui trépassa le premier jour du mois de décembre l'an mil CCCXXXIX.

Il faut lire 1439 au lieu de 1339.

Montons le périlleux escalier.
Oh ! La belle et vénérable chose que cet assemblage de poutres, de cordes, de roues en fer forgé au bois, de pignons à lanterne, d'échappements à chevilles, de treuils pour remonter les poids dont la chute calculée ordonne la course des aiguilles sur le cadran à travers le mur et tire les longues ficelles de métal qui s'en vont, au plus haut de la Cité, mettre en branle les marteaux sonores !

Les poids (l'un, celui des heures, est une pierre de taille bien ficelée, l'autre, celui de la sonnerie, un bloc de fonte de deux cents kilos) descendent dans un puits de trente pieds de profondeur dont il faut les remonter chaque jour au moyen de treuils. Le balancier qui a 1 mètre 82 semble l'âme agissante et parlante de tout ce ensemble et il distille le temps goutte à goutte entre ces murs séculaires froidement éclairés par un vitrail en ruines. On a là la notion très précise et très misérable du temps par la succession de ces tic-tacs qui se répètent voilà des siècles et qui continueront longtemps, longtemps après nous...

Pendant que l'on est plongé dans cette philosophie, ce juif-errant de Temps a marché et il a heurté un quart, une demie ou une heure et alors : clac ! rrrrr ! fût ! Boum ! un décla retonne, les roues tournent et grincent, des ailettes chassent l'air et un son de cloche assourd pénétre dans le réduit.

Quelle est l'origine de cette mécanique ? Voilà juste trois mois que je m'en informe et que, comme La Fontaine faisait de Baruch, je demande à tout venant : Connaissez-vous l'horloge ? Le chroniqueur a cette chance qu'il ne paraît jamais indiscret et qu'il a d'innombrables collaborateurs. Sur les pièces de l'horloge, pas un nom, pas une date, pas une marque d'artisan. Mais l'éditeur du précédent journal du bon chanoine Decroix, annaliste de la Collégiale, m'envoya cette bienheureuse note :

28 octobre 1681.
Messieurs de notre chapitre ayant acheté les ferrures d'une horloge venant de Hollande moyennant 80 livres et ayant marchandé avec M. Jacquelin, horloger (sic) de Vervins, pour la raccommode, la poser, pour la faire servir au timbre du petit clocher moyennant 420 livres, elle fut achevée entièrement et rendue frappante et sonnante le 29 de novembre 1681.

La voilà l'origine de cette savante ferraille ! Elle nous vient de Hollande. Et elle marchait déjà si bien qu'en 1682 Messieurs du Chapitre « voyant toute la sonnerie en fort bon état et qu'on était plus portée à sonner que cy-devant augmentèrent les gages des deux cloquemans et sonneurs, des deux clochers, savoir : » A celui du gros clocher, lui donnaient pour ses gages d'un an, la somme de 400 livres et 6 muids de blé, puis 16 livres pour gouverner l'horloge à celui du petit 300 livres et 3 muids de blé ».

Heureux cloquemans ! La cloquemanderie ou intendance du clocher, était une dignité laïque et cet office avait été érigé en fief qui relevait de la courtrière. Le coutre était le chanoine le plus élevé en dignité du Chapitre de Saint-Quentin.

Mais cette horloge hollandaise qui va avec la régularité de vie d'un bourgeois de Harlem, car les causes d'erreur sont divisées et réduites à zéro par la dimension des pièces et l'égalité d'action du moteur, cette horloge avait eu des aïeux. Une d'abord, placée après le grand incendie de 1669, « dans l'entre-deux de l'entrée du Chapitre pour en faire voir le cadran aux prédicateurs » (saga mais quelquefois sans précaution !) Elle ne marcha pas sans doute et, de là, l'achat de la mécanique hollandaise.

Mais une autre encore l'avait précédée et qui faisait l'admiration des petits et des grands.

Elle remontait, croit-on, à l'an 1300, et à chaque heure on y voyait, exécuté par de petites figures de bronze, le martyre de saint Quentin, avec toutes ses circonstances. C'est-à-dire comme les bourgeois lui fichaient des clous et des aïeux dans les épaules et dans les doigts, etc. Un bergier, que l'on disait l'auteur de ces mouvements, frappait l'heure et un mouton la frappait aussi alternative-

ment. » On ne pouvait, disent les chroniqueurs, voir cela sans en être touché et attendri. Je le crois sans peine et j'y eusse pris un plaisir extrême. Mais tout fut rompu et dissipé par la fatal incendie de 1669.

Parlons des cloches maintenant qui tintinnabulent sur les toits de la Basilique, sous ce clocheton comique et prétentieux qui semble une selle hindoue sur le dos de Béhémot.

Elles sont toutes récentes, leurs aînées ayant été fondues à la Révolution. Un collaborateur (toujours !) m'en a découvert l'acte de baptême. Le voici :

Bénédiction des cloches du petit clocher
Le dix-sept octobre 1803, ou 24 vendémiaire an XII, lundi de la 2^e semaine après la Pentecôte, M. le curé a fait solennellement la bénédiction de six cloches pour l'usage de cette église et l'a fait précéder d'un discours analogue à la cérémonie.

La première ou plus grosse a été nommée Charlotte-Alexandrine par M. Charles Duez, sous-préfet, et Mme Jeanne-Louise-Charlotte Dorigny, épouse de Pierre-Alexandre-François Margerin, ancien lieutenant criminel et ancien mayor.

La seconde Thérèse-Louise, par M. Jacques-Louis-Joseph Blondel, maire, et Mme Marie-Thérèse Dorigny, veuve de Jean-Louis d'Amerval, ancien capitaine d'infanterie.

La troisième, Marie-Thérèse-Éléonore, par M. Louis-Joseph-Éléonore Desjardins, président du tribunal civil, et Mme Marie-Anne-Thérèse-Hyacinthe Dollé, épouse de Pierre-Henry-Aubry (?), président du tribunal de commerce.

La quatrième, Henriette-Quintine, par M. Pierre-Quintin Desjardins, commissaire de guerre à La Fère et Saint-Quentin, et Mme Marie-Anne-Louise-Henriette Collette, épouse de Louis-François-Flamand, commissaire du gouvernement près le tribunal civil.

La cinquième, Charlotte-Françoise, par Jean-François Delatour, ancien capitaine de cavalerie, et par Mme Marguerite-Charlotte de Maubrouil de Barbèze, veuve de Jacques-Marie-Louis Dufour, ancien médecin.

Et la sixième, Sophie, par M. Jacques Arpin-Ravins, juge du tribunal de commerce, et par Mme Jeanne-Félix Sophie Cambronne, épouse de Jean-Louis Desains, second adjoint au maire de cette ville.

Il existe au petit clocher une septième cloche bénite le même jour que les précédentes, mais qui ne sert que pour les carillons.

La 1^{re} cloche donne le sol, la 2^e le la, la 3^e le si, la 4^e le do, la 5^e le ré, la 6^e le mi, la 7^e le fa naturel.

La sonnerie des heures s'annonce : au premier quart par un ré ; à la demi par ré-si ; aux trois quarts par ré-si-ré ; à l'heure par ré-si-ré et l'heure est donnée en sol et à cent trente-cinq pieds environ au-dessus du sol.

Adrian VILLART.

La grève

Ainsi que nous le disions hier, les grévistes se sont réunis à 4 heures 1/2 à la Bourse du Travail.

Le comité de la grève a annoncé à l'assemblée qu'il avait écrit à M. Jaurès pour le prier de vouloir bien s'arrêter à Saint-Quentin lorsqu'il se rendrait à Armentières, soit à l'aller, soit au retour.

Hier soir, M. Jaurès n'avait pas encore répondu à la lettre du comité.

Il est en tous cas maintenant à Armentières ou à Lille, à moins que ce ne soit à Roubaix. Il ne s'est pas arrêté à Saint-Quentin à l'aller. Il ne paraît guère probable qu'il s'y arrête à son retour.

Nous croyons savoir qu'hier M. le Maire a pris l'initiative de démarches auprès des patrons en vue d'une entente avec les ouvriers.

A la correctionnelle

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain le compte-rendu de l'affaire Legrand-Boury-Tavernier, venue hier devant le tribunal correctionnel.

Chronique Départementale

Arrondissement de Saint-Quentin

FLAVY-LE-MARTEL. — On annonce la mort, à la maison centrale de Rennes, de Mme Pourpe, qui eut un instant de célébrité pendant la période boulangiste.

Mme Pourpe, devenue plus tard une escroqueuse habile, avait, il y a cinq ou six mois, été condamnée par la Cour d'appel de Rennes à quatre ans de prison. Elle subissait cette peine à la maison centrale, quand la mort est venue la délivrer.

Elle avait été maîtresse de pension à Flavy-le-Martel.

ait porter cette lettre à destination, cela me rendrait service.

— Donnez donc, interrompit le docteur, je la remettrai en passant ; ça ne me dérangera pas du tout... Voyons, c'est pour ?

— Pour M. Briquet, chez M. Durtol...

— Ah ! oui, Briquet, ce grand maigre qui a été autrefois dans la police, n'est-ce pas ?

— Lui-même.

— Effectivement, je l'ai aperçu cet après-midi chez son cousin. Allons, du courage ! je vais faire votre commission immédiatement après vous avoir pansés, et, ce soir, mes brancardiers vous transporteront, suivant la décision intervenue, à tel ou tel endroit.

Deux heures plus tard, M. de Vilbraye et son fils étaient couchés chacun dans un bon lit, que le pharmacien Durtol, vieux garçon plus généreux que maniaqué, avait été enchanté de mettre à leur disposition.

Les deux blessés s'endormirent promptement : Briquet et Mme de Vilbraye restèrent seuls dans la chambre du père ; Briquet et Mme de Vilbraye, à qui les tragiques circonstances d'une rencontre récente laissaient l'amertume de l'amour-propre blessé. Ecrasés par leurs souvenirs, ils n'osaient ni parler, ni bouger.

Cependant, cette situation ne dura pas. La baronne, tout à coup, se retourna vers l'exploiter et murmura :

— Vous avez dû comprendre mon émotion, il y a un instant, lorsque je me suis trouvée face à face avec vous... Je vous haïssais tant, depuis ce jour où vous êtes venu à Brulange !...

— Et maintenant, madame ? (A suivre.)

PAUL DE GARROS.

FEUILLETON DU
« JOURNAL DE SAINT-QUENTIN »
(54) du 24 octobre 1903

La Revanche de l'Honneur

QUATRIÈME PARTIE

LE CŒUR ET L'ARCHÉOLOGIE

IV

(Suite)

— France !
Deux éclairs sillonnèrent les ténèbres, suivis d'un cri de douleur et d'un cri de détresse.

— Mère, à moi !
— Mon fils ! mon fils !... Ils l'ont tué !
M. de Vilbraye se leva sans rien dire ; puis, au bout de quelques secondes, il articula péniblement :

« Je suis touché », et s'affaissa.

Ce furent quelques instants d'indicible angoisse.

Mme de Vilbraye, affolée, ne savait plus où donner de la tête. Enfin, elle se risqua à appeler en français :

— Au secours ! au secours !

Du côté d'où étaient partis les coups de fusil, rien ne bougea.

Mais, à l'opposé, une lumière apparut qui

se rapprocha vite. Des hommes couraient, l'un d'eux demandant :

— Où ? où ?

— Par ici ! répondit la pauvre femme ; et ses forces la trahirent : elle perdit connaissance à son tour.

Quand elle reprit ses sens, ils étaient étendus, tous les trois, sur des lits de camp, au milieu de soldats qui discutaient vivement entre eux.

— Ces Allemands n'en font jamais d'autres !

— Ils ne s'entendent qu'à flanquer des coups de fusil pour un oui ou pour un non.

— Avais-tu entendu appeler, toi ?

— Ma foi, non.

— Je vous demande un peu, d'innocents promeneurs qui revenaient sans doute d'excursion !

— Il n'y avait pourtant pas le prétexte de la contrebande ; quand on veut frauder, on ne suit pas les grandes routes sa valise à la main...

— Et puis, ça ne les regardait pas : la frontière était dépassée de plus de trente mètres...

— C'est honteux !...

— Allons, toi, au lieu de bavarder, va donc plutôt chercher un médecin à Nomeny.

— Oui, un médecin, vite je vous en prie ! approuva la baronne en ouvrant les yeux...

Mon pauvre Pierre !... mon fils !

— Ne craignez rien, madame, dit un sous-officier, beau parleur et suffisant, mais bon garçon tout de même, ces messieurs ne sont que blessés et sans gravité. L'émotion, le sang perdu sont les seules causes de leur évanouissement.

— Voyons, hé ! vous autres, un peu de vinaigre, de l'eau fraîche... Ça va être l'affaire de quelques minutes.

Effectivement, MM. de Vilbraye reprirent promptement connaissance, et n'ayant plus aucune mémoire de ce qui s'était passé, ils voulaient se lever.

— Halte-là ! commanda le sous-officier qui paraissait le chef du poste. M. le docteur va venir ; vous vous en remettrez à ce qu'il vous ordonnera.

Nomeny n'était guère qu'à cinq kilomètres du poste des douaniers.

Le docteur Brogniart rentrait justement de course en voiture, lorsqu'on vint le prévenir ; séance tenante, il repartit.

Il arriva bientôt, un peu ému, en sachant qu'il y avait eu des coups de fusil ; car malgré ses trente-cinq ans de pratique et les sanglantes hécatombes de 1870, auxquelles il avait assisté, le docteur Brogniart était resté, sous sa rude écorce, un sensible.</

SEQUEHART. — De notre correspondant :
Dimanche prochain, 25 courant, à 2 heures de l'après-midi, aura lieu en ce pays une grande fête religieuse : baptême d'une cloche donnée par M. et Mme Allin-Boulevard, de Saint-Quentin ; cérémonie de restauration du chœur de l'église ; bénédiction d'un magnifique Christ et de sept vitraux.
L'église si pauvre de cette commune vient d'être restaurée en partie grâce à la générosité de plusieurs personnes et à une souscription à domicile faite par M. le curé.
La cérémonie de dimanche sera présidée par M. le doyen du Catelet.
La Société d'Harmonie de Levergies prêtera son concours.

Arrondissement de Vervins

NOYAL. — Dans la matinée de dimanche dernier on a retiré de l'écluse du canal, à Noyal, un cadavre qui a été reconnu pour être celui d'un fraudeur, le sieur Jean-Baptiste Pantonnier, âgé de 29 ans, manouvrier, domicilié à Bouzy (Nord). Dans les poches de ce malheureux on a retrouvé sa montre et son porte-monnaie.
Sa femme, avisée aussitôt du malheur qui la frappait, s'est rendue à Noyal où elle reconnut le cadavre de son époux.
Pantonnier avait quitté son domicile pour la dernière fois dans la soirée du 16 courant. Il avait été vu buvant dans un café à Noyal, samedi soir, accompagné de ses deux frères.
Pantonnier n'avait jamais manifesté l'intention de se suicider ; d'un autre côté son corps ne portait aucune trace de blessure. Il y a donc lieu de croire que, trompé par l'obscurité, le contrebandier est tombé à l'eau accidentellement.

Arrondissement de Laon

LAON. — Nous avons donné hier la lettre de M. Erment à M. Gras-Brancourt ; il est tout naturel que nous donnions aujourd'hui la réponse, assez piteuse, de M. Gras-Brancourt à M. Erment. La voici :

« Monsieur le Maire,

« Je regrette comme vous que l'Internationale et la Carmagnole aient été chantées, dimanche dernier, au théâtre de Laon, d'autant plus que c'était une conférence qui était annoncée et non un concert.

« Toutefois, je ne pense pas que la société ait été ébranlée dans ses bases parce que quelques jeunes gens, un peu impatients et de nature exubérante, aient cru devoir se livrer à cette petite manifestation, afin de réclamer l'ouverture de la conférence.

« Permettez-moi de vous dire que mon autorité morale n'a pas eu à s'exercer en cette circonstance, attendu que ces chants ont été étonnés avant la levée du rideau, et que je ne suis arrivé sur la scène qu'au moment où le président de la Libre-Pensée présentait la conférence au nombreux public qui se pressait au théâtre.
« Par conséquent, je ne puis me rendre responsable des faits qui me sont reprochés, et j'ajoute que si le caractère de cette conférence a froissé un grand nombre de nos concitoyens, j'en suis étonné, puisque ceux-ci n'y assistaient probablement pas.

« Soyez assuré que pour vous épargner, à l'avenir, d'avoir à m'opposer un refus formel, je me garderai bien de vous demander personnellement un local municipal pour une réunion quelconque.
« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

« GRAS-BRANCOURT,

« Vice-Président de la Libre-Pensée de l'arrondissement de Laon. »

C'est précisément ce que M. Erment voulait. Alors tout le monde est d'accord. Tant mieux !

« M. le capitaine Delereau, commandant la 8^e batterie du 2^e d'artillerie, a été victime d'un grave accident de cheval sur le champ Saint-Martin. Le cheval de cet officier s'est cabré et renversé en arrière, est tombé de toute sa hauteur sur son cavalier.

Un médecin mandé en toute hâte auprès du blessé a constaté une fracture à la cuisse.
Un traitement de plusieurs mois sera nécessaire. M. Delereau, qui est célibataire, a été transporté à l'hôpital militaire. C'est la deuxième fois qu'il est victime d'un grave accident de cheval. Un premier accident avait déjà mis ses jours en danger.

Départements limitrophes

NORD

Les grèves.

Armentières, 22 octobre. — Ce matin, les délégués des patrons sont revenus à la mairie, pour reprendre, avec le comité de la grève, la réunion interrompue la veille.

— Qu'avez-vous décidé ? ont dit les délégués.
— Et vous ? ont répondu les grévistes.
— Nous attendons, nous avons un mandat impératif.

— Alors, ont repris les ouvriers, nous n'avons rien à vous annoncer.

Les négociations sont donc terminées ; mais le comité de la grève va de nouveau tenter de s'acharner avec les patrons. De leur côté, les délégués de ces derniers rendront, sans doute, compte de leur démarche à leurs confrères qui leur donneront peut-être officiellement, ou officieusement un nouveau mandat.

Vers 2 heures, du train de Lille sont arrivés M. Jaurès et ses amis de Lille. Ils ont été reçus par les maires Daudreux et Solhier et par le comité.

Le cortège se forme et rapidement se dirige vers la place d'Houplines. Sur le passage, des ouvriers forment la haie, qui entrent bientôt dans le cortège ; quelques cris de « Vive Jaurès » et plus souvent des casquettes levées. Les ouvriers sont tous là, proprement mis, bien que peu d'entre eux soient dans l'aisance. Mais la devise armentérienne n'est-elle pas : « Pauvre et fier » ?

Pas un soldat dans les rues, pas un gendarme, seulement des agents de police. Le cortège se déroule sans à-coup ; on ne prie pas, on ne chante aucun chant révolutionnaire ou autre ; on marche au pas, comme des régiments. Des hommes font : « Une, deux » ; quelqu'un dit en riant : « C'est militaire ! »

Arrivé sur la place où une estrade improvisée a été construite contre l'estaminet de la Coopérative, on s'arrête ; on se groupe autour de l'estrade. De toutes parts des grévistes accourent, qui se massent. Bientôt ils sont environ 7.000 ; des femmes se mêlent aux rangs pressés des hommes.

Le vice-président de la Chambre, dans un discours dont la forme avait plus de brillant que le fond n'avait de solidité, a poussé une charge à grands ébranlements contre les patrons d'Armentières.

De son long discours, il n'y a à retenir que la déclaration faite par l'orateur qu'il est resté socialiste, collectiviste et communiste, et qu'il est avec le prolétariat.

Il avait besoin de faire cette déclaration, car il sentait auprès de lui le citoyen Ghesquière, adjoint au maire de Lille, pur collectiviste guesdiste, qui l'entreprend, d'ailleurs, par la suite.

Ghesquière a, de façon indirecte, mais suffisamment précise, dicté sa conduite à Jaurès :

« Vous avez l'oreille du gouvernement, a-t-il dit, vous avez de vives influences pour obtenir le retrait des troupes et demander l'intervention du ministère en faveur des grévistes ».

Ghesquière a essayé aussi d'apaiser le malentendu survenu entre les syndicats d'Houplines et d'Armentières et la fédération de l'industrie textile.

On sait que c'est encore la politique qui transparaît là, puisque la fédération textile est sous la direction du parti guesdiste et que les syndicats d'Houplines et d'Armentières sont actuellement

tout au moins sous la puissance des socialistes ministériels.

Finalement, les jauristes ont eu le dessus sur les guesdistes.

Ghesquière, qui avait rédigé un ordre du jour dont les considérants étaient la reproduction de son discours, mais qui avait négligé de le soumettre aux jauristes du comité de la grève, n'a pu le dire. Dans un *toila général* il a été conspué et c'est l'ordre du jour Solhier qui a été lu et voté ; on a fini en acclamant la continuation de la grève.

Cérémonies, Fêtes, Concerts, etc.

CONCERT DU 87^e DE LIGNE.

Programme du Concert qui aura lieu dimanche 25 octobre, au kiosque des Champs-Élysées, de 3 à 4 heures 1/4 :

1. El-Biardi. (Gouyettes).
2. La Flûte enchantée (Mozart).
3. Amoretten Tanzen (Gungl).
4. Charles VI (Halévy).
5. La Traviata (Verdi).
6. Polka des timbres. (Schaller).

N. B. — En cas de pluie le concert n'aura pas lieu.

Avis. — Renseignements Communications

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

Lundi 19 octobre 1903

Naissances

Garçons : 0. — Filles : 0.

Mariages

19 — Adolphe-Louis Nobécourt, cantonnier au chemin de fer et Flore-Alphonsine, Brunois, épouseuse.
Adolphe Désiré-Louis Lecomte, médecin aide-major au 87^e de ligne et Emma-Fanny Aubert, sans profession à Saint-Quentin Gabriel-Adrien-Emile Leullier, employé de commerce et Pauline-Léonie Petitcollin, couturière.

Décès

19 — Clarisse Pinchon, tisseuse, 58 ans 2 mois, épouse de Pierre-Joseph Dupuis.
Blanche-Virginie Maréchal, journalière, 25 ans 3 mois, épouse de Louis-Jules-Camille Verrière.

CHEMIN DE FER DE SAINT-QUENTIN À GUISE.

A l'occasion de la Foire de Saint-Quentin, la Cie du Chemin de Fer de Saint-Quentin à Guise mettra en marche les trains ci-après :

Le dimanche 25 et jeudi 29 octobre 1903

Train 1 bis de Ribemont à Saint-Quentin

	Matin
Ribemont,	9 h. 12
Séry,	9 h. 19
Mézères,	9 h. 23
Itancourt,	9 h. 31
Saint-Quentin,	9 h. 40

Le dimanche 25 octobre 1903

Train spécial de nuit de Saint-Quentin à Chéresis-Moncaeu

	Soir
Saint-Quentin, dép.	11 h. 45
Neuville,	12 h. 00
Itancourt,	12 h. 03
Mézères,	12 h. 08
Séry,	12 h. 16
Ribemont,	12 h. 26
Villers-le-Sec,	12 h. 30
Plaine-Selve,	12 h. 34
Parpeville,	12 h. 44
Chéresis-Moncaeu,	12 h. 44

Le dimanche 25 et jeudi 29 octobre 1903

Train 15 bis de Saint-Quentin à Ribemont

	Soir
Saint-Quentin,	6 h. 50
Neuville,	7 h. 02
Itancourt,	7 h. 06
Mézères,	7 h. 11
Séry,	7 h. 18
Ribemont,	7 h. 24

Le dimanche 25 octobre 1903

Train spécial de nuit de Saint-Quentin à Vendeuil

	Train 1 bis
Saint-Quentin, dép.	12 h. 00
Neuville,	12 h. 03
Itancourt,	12 h. 10
Mézères,	12 h. 18
Berthencourt,	12 h. 22
Alaincourt,	12 h. 26
Moy,	12 h. 30
Vert-Chasseur,	12 h. 34
Vendeuil,	12 h. 38

PÉLERINAGE.

Dimanche 25 octobre. — A 10 heures, office solennel présidé par M. l'abbé Turquin, vicaire général de Mgr l'évêque de Soissons.

A 3 heures, vêpres, panégyrique de Saint-Quentin, par M. l'abbé Saussey, du clergé de Paris, procession, et salut solennel du Très-Saint-Sacrement.

Lundi 26. — Arrivée de Mgr l'évêque de Saint-Quentin.

Lundi 26, mardi 27, mercredi 28. — Retraite des Mères chrétiennes, prêchée par M. l'abbé Saussey.

A 8 heures, messe basse au maître-autel et allocation.

A 4 heures, instruction et salut dans la nef.

Pendant ces trois jours, il n'y aura pas d'autres exercices que ceux de la retraite des Mères chrétiennes.

Jeudi 29. — A 7 heures 1/2, messe et communion générale dans le chœur.

A 9 heures 3/4, réception au grand portail de Mgr l'évêque de Soissons et des autres prélats.

Office pontifical, chant des Laudes à la suite de la messe.

A 3 heures, vêpres pontificales, sermon par M. l'abbé Rambure, pro-recteur des facultés catholiques de Lille.

Credo solennel, procession avec le chef de Saint-Quentin.

Illuminations. — Salut du Très-Saint-Sacrement.

Pendant la matinée, vénération des reliques de Saint-Quentin à la chapelle du Sacré-Cœur.

Vendredi 30. — Vénération des reliques de Saint-Quentin après les messes dites à la chapelle du Sacré-Cœur.

A 9 heures, messe solennelle pour les personnes qui concourent ou qui ont déjà concouru aux restaurations ou aux décorations de la Basilique.

A 3 heures, vêpres, procession et salut.

AM CAMBRÉSIS.

A l'occasion de la Foire de Saint-Denis à Saint-Quentin, des trains supplémentaires auront lieu le dimanche 25 octobre 1903.

Stations

Saint-Quentin, départ 9 h. 30 11.45

Omissy, — 9.39 11.55

Lesdins, — 9.43 12.00

Le Tronquoy, — 9.51 12.11

Levergies, — 9.59 12.20

Joncourt, — 10.10 12.38

Estrées, — 10.18 12.46

Nanroy, — 10.26 12.54

Bellécourt, — 10.34 1.02

Le Catelet-Gouy, arrivée 1.05

Il ne sera accepté ni chiens ni bagages.

MAISONS De PREMIER ORDRE A Saint-Quentin

Grandin Aîné, ameublement, tapisserie.

A. Thome, Joaillerie-Orfèvrerie.

Doublet, nouveautés, soieries, toiles.

L. Baudin, Produits Félix Potin.

Olza, Trousseaux, Layettes, r. Toiles, 21.

Henri Letombe, chemisier, 27, r. Sellerie.

Ch. Leduc, Couronnes mortuaires, r. d'Isle, 15.

Hachet Frères, Chaussures, Bonneterie G-Place.

Vasseur & Lollieux r. d'Isle 11, Glaces, Papiers peints, Cartons pierre, Encadrement.

Farfeller-Devred, Pianos et orgues.

E. Flinois, vêtements confectionnés & s^r mesure

Reix-Roch, F^{me} de Gants, r. C. Belle-Porte.

Bernard Dentiste, médaillé du Gouvern.

Boulanger, bandages, coutellerie, r. St-André

Quéneaux & Puchaux, librairie-pap.

Bony, parapluies, cannes, 21, r. St-André.

Maurice Vanpouille, Ornaments d'église.

J. Wagnier, entreprise générale d'électricité.

Wagner, armurier, cycles, r. C. B. Porte.

Nouvelles Diverses

Le crime d'Aix-les-Bains

Nous avons raconté hier le suicide de César Ladermann au moment où l'ami et le complice présumé de Bassot allaient tomber aux mains des inspecteurs de la police.

Or, quel a été exactement, dans cette affaire, le rôle joué par Ladermann et son amie, Rosalie Giriat ?

C'est ce que s'efforcent d'établir les inspecteurs de la Sûreté. Ceux-ci ont entendu d'abord le frère de Ladermann qui leur a fait le récit suivant :

« Oui, mon frère est venu ici, à Lyon. Il m'avait écrit samedi de Paris une lettre dans laquelle il avait presque son crime et me priait de venir le rejoindre dimanche soir à Neuville. Je m'y suis rendu et ne l'ai pas rencontré. Il n'a pu quitter Paris que dimanche soir. Ayant vu dans les journaux les aveux de la fille Giriat et l'arrestation de Bassot qui s'en était suivie, il eut peur et résolut de quitter Paris.

« J'avais comme un pressentiment qu'il avait dû tremper dans cette malheureuse affaire. Sa lettre m'a fait que confirmer mes craintes. Enfin, lundi soir, nous nous sommes rencontrés et il m'a tout raconté.

« Il m'a dit que c'était Bassot, qui depuis longtemps avait, avec la « Nubienne », projeté de voler les bijoux d'Eugénie Fougère ; seulement le projet ne comportait pas l'assassinat. On devait, comme l'a dit la fille Giriat, simplement endormir Eugénie Fougère et Lucie Mairé, sa bonne, et faire main basse sur les bijoux tant de fois décrits. Longtemps Bassot machina le coup ; il y pensa et fit l'impossible pour trouver le moyen d'arriver à ses fins avec le moins de risques possibles. Bassot voulait bien indiquer le coup, le préparer, mais à cause même de ses antécédents, ne voulait pas y prendre part. On s'était à la fin arrêté à cette solution : Eugénie Fougère et sa bonne seraient endormies par les soins de la « Nubienne », puis celle-ci volerait les bijoux et les passerait à un complice caché dans le jardin.

« Il fallait trouver le complice. C'est alors qu'on songea à mon frère César.

« Il reçut, m'a-t-il dit, étant à Lyon, un télégramme de Bassot l'appelant à Vichy. Mon frère s'y rendit. C'est là qu'il apprit le projet formé par Bassot et la « Nubienne ». Bassot lui donna toutes les explications et lui dit qu'il avait songé à le faire profiter de cette bonne affaire.

« César n'accepta qu'après de longues hésitations. Mais il n'était pas question de tuer Eugénie Fougère, mais seulement de recevoir les bijoux des mains de la fille Giriat. Il porterait ensuite les bijoux à Paris, où il les remettrait à Bassot et ensuite, après que la « Nubienne » aurait prouvé à Aix-les-Bains qu'elle n'était pour rien dans le vol, viendrait à Paris rejoindre Bassot et se déferait du produit du vol.

« Le frère de l'assassin raconte ensuite comment Bassot et Rosalie Giriat ayant modifié leur premier plan, incitèrent César à recourir à l'assassinat, et comment celui-ci hésita devant ce moyen :

« C'est dans ces conditions que je viens d'exposer ce que César se rendit à Aix-les-Bains, précédé par un télégramme de Bassot annonçant à la « dame de compagnie d'Eugénie Fougère l'arrivée du complice.

« Il se mit en rapports avec la fille Giriat. Celle-ci lui dit alors que non seulement on volerait, mais encore qu'on tuerait si cela était nécessaire. Mon frère, effrayé, refusa. Tout ce que put lui dire et lui représenter la « Nubienne » fut inutile, et elle dut lui donner 100 francs pour rentrer à Lyon.

Alors la « Nubienne » prévint Bassot que le complice « flanchait » et lui demanda de trouver un remplaçant.

« Les pourparlers n'aboutirent sans doute pas avec d'autres, car quelques jours après mon frère recevait un télégramme de Bassot l'appelant à Vichy. Séduit à nouveau, probablement par Bassot, qui lui assura qu'on se bernerait à ligotter et à bâillonner Eugénie Fougère et Lucie Mairé, il repartit aussitôt pour Aix-les-Bains.

« Ces faits se passaient le 10 septembre.

« César rencontra la fille Giriat le 19 septembre, à la sortie du casino, dans une allée où elle l'attendait. Elle lui dit de se rendre dans le jardin de la villa Solm, où habitait sa patronne ; il n'aurait rien à faire, qu'à recevoir les bijoux et à partir. Confiant, César partit, s'assit sur un banc et attendit. La fille Giriat et Eugénie Fougère rentrèrent bientôt. Quelques instants plus tard, il vit la fille Giriat, qui est douée, pour une femme, d'une force peu commune, se jeter sur la bonne, la bâillonner en un tour de main avec une serviette, puis entrer dans la chambre d'Eugénie Fougère, lui faire subir le même sort et ensuite les ligotter et les jeter ensuite sur leur lit. Alors seulement la « Nubienne » appela mon frère et le fit monter dans l'appartement ; elle lui montra où étaient les bijoux, et il les prit.

« C'est à ce moment que la fille Giriat, parait-il, s'était à diverses reprises plainte amèrement de sa patronne, se jeta sur celle-ci et l'étrangla de ses mains, puis elle alla retrouver la bonne et l'étrangla également, afin de supprimer le seul témoin de ce drame épouvantable. La fille Giriat, sa sœur, se précipita vers elle, entraîna mon frère dans sa chambre, lui dit de la ligotter solidement et de la bâillonner. C'est ce qu'il fit, puis il sortit de la villa, partit pour Paris en emportant les bijoux qu'il remit à Bassot.

« Le frère de César Ladermann affirme que celui-ci n'a touché que 100 francs sur le produit du vol. Quand il est revenu à Neuville, il n'avait plus un sou.

« Il raconte ensuite comment il passa avec César la journée et la nuit de mercredi :

« Mardi, toute la journée, nous sommes allés de buvette en buvette, sans être inquiétés. César est même sorti, à plusieurs reprises, seul, pour aller voir les dépêches qu'on affichait dans les cafés. Il lisait les journaux, cherchant à connaître les renseignements concernant les démarches faites par la Sûreté. Il ne vit rien, et, le soir, tard, nous sommes allés coucher dans un hôtel borgne de la rue du Palais Grillet.

« A maintes reprises, au cours de cette journée bien terrible et bien triste, voyant continuellement mon frère aux aguets, je lui ai conseillé de se suicider, lui disant que mieux valait la mort qu'une pareille inquiétude. Enfin, ce matin, nous nous sommes quittés, il me dit sa détresse et me pria de lui donner quelque argent. Je lui remis tout ce que j'avais, soit 4 fr. environ.

« Il est parti à six heures et demie, m'annonçant qu'il allait en Suisse, à Genève ou à Lausanne, mais de préférence dans cette dernière ville. Cependant il devait rester si rien ne semblait indiquer qu'on fût à sa recherche.

« Tandis que son frère faisait ce récit, Ladermann errait dans Lyon, serré de près par les inspecteurs de la Sûreté. Tous les hôtels et tous les cafés que l'assassin fréquentait d'habitude étaient étroitement surveillés.

« Vers neuf heures et demie du soir, un ami de Ladermann recevait de ce dernier, la lettre suivante, qu'il communiqua aussitôt à M. Briolet, chef de la Sûreté :

« Mercredi, 6 h. 1/2, Lyon.

« Cher ami, je ne quitterai pas ce monde avant de venir te remercier de tous les services si souvent rendus pour nous tous. Je regrette beaucoup de finir sur un coup que vous connaissez mal, mais je l'assure que mourir n'est rien ; c'est mal, mais c'est pour ceux que je laisse, mon pauvre Edouard, ma pauvre femme et sa petite, que vont-ils devenir après un pareil coup ? Ils ne pourront pas seulement quitter cette ville où ils sont connus et où ils auront toujours sous les yeux le souvenir de mon passé.

« Si l'on m'avait permis que je fassais encore quelque chose pour moi après ma mort, ce serait le plus grand des bienfaits que je t'aurais demandé. Rassemblez-moi et faites quelques fonds pour eux, afin qu'ils puissent partir. Je ne puis parler d'eux sans que cela me déchire le cœur et me fasse pleurer. Je me dévoue.

« Adieu, merci.

« Rue Vieil-Remversé, 6. »

Sans perdre un instant, les agents se rendirent au pas de course à l'adresse indiquée ; mais on sait ce qu'il advint : Ladermann en les entendant monter se tira un coup de revolver à la tempe droite.

Il est mort le matin vers une heure.

Une perquisition très complète a été opérée hier par M. Hamard dans une chambre qu'a occupée Ladermann, à l'hôtel de la Marine française. Le chef de la Sûreté y a découvert un chapeau maron et une canne à poignée recourbée qui avaient servi à la faire reconnaître par Victorine Giriat. Il a également retrouvé le vêtement grisâtre que l'assassin portait à Aix-les-Bains le jour du crime.

Outre ces objets, plusieurs photographies de Ladermann ont été saisies, ainsi que de nombreux papiers. M. Hamard a remarqué que des lettres avaient été brûlées dans la cheminée de la chambre.

Quant aux bijoux, Ladermann a déclaré à son frère que c'est Bassot qui les possède, et M. Hamard croit bien qu'il a dit la vérité sur ce point.

BIBLIOGRAPHIE

— LE MONDE ILLUSTRÉ —
13, Quai Voltaire, Paris

Sommaire du numéro 2430 du 24 octobre 1903
Favori gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Le

Sucres blancs. — Tendance calme.
Courant... 26 12 26 12 4 premiers 27 37 27 37
Prochain... 26 12 26 12 4 de mars 27 37 27 37
4 d'octobre... 22 75 22 75 4 de mai... 22 75 22 75
Sucres roux 88°.
Sucres raffinés disponibles... 58 50 59 10
Cotons. — Liverpool, 22 oct.
Clôture du marché, vente de la journée : 6.000 balles.

Importation du jour : 3.000 balles.

MARCHÉ DU HAVRE du 22 oct.

Cotons. — A terme. — Vente : 11.400 balles.
Janvier... 64 1/2 Juillet... 63 50
Février... 64 1/2 Août... 63 50
Mars... 63 75 Septembre... 63 12
Avril... 63 50 Octobre... 63 25
Mai... 63 50 Novembre... 54 37
Juin... 63 62 Décembre... 64 12

Cafés. — A terme. — Vente : 31.000 balles.
Janvier... 37 25 Juillet... 38 75
Février... 37 50 Août... 38 75
Mars... 37 50 Septembre... 39 10
Avril... 37 75 Octobre... 38 75
Mai... 38 10 Novembre... 37 10
Juin... 38 25 Décembre... 37 10

Pétroles et Essences. — Paris, 22 oct.
On cote à l'hectolitre par wagon complet, gare

Paris (marchandise nue) :
Pétrole raffiné disponible... 27 75
Essence... 32 25
Pétrole blanc sup. fu. ou bidons 35 75
Orilamine, la caisse... 30 10

Suifs. — Paris, 22 oct. (100 kil. hors barrière).
Suifs de place, en pains, 43° 1/2... 63
Suifs de province en fûts 43° 1/2 entrée
d'octroi... 63
Suifs en branches... 41 10

Marché aux Bestiaux
La Villette, 22 oct. — Cours de 6 heures.
Viande nette

QUALITÉS	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	QUALITÉS	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs...	1 46	1 30	1 15	Vaches...	1 40	1 20	1 10
Veaux...	1 42	1 25	1 10	Moutons...	1 30	1 15	1 10
Taureaux...	1 25	1 15	1 00	Porcs...	1 25	1 10	1 05

Etude de M^{re} PASCAULT et LE
SUEUR, notaires à Saint-Quen-
tin, et de M^{re} Marcel CRÉPIN,
avoué à Saint-Quentin, rue
Saint-Thomas, 9.

ERRATUM

Vente sur licitation après dé-
cès de M. Macaigne-Caronet de
M. Macaigne-Croisille.

Adjudication, le lundi 9 no-
vembre 1903, à 2 heures 1/2 de
relevée, en la mairie d'Esig-
ny-le-Petit, par le ministère de M^{re}
Pascault, notaire à Saint-Quen-
tin.

La désignation du deuxième
lot doit être rectifiée comme
suit :

Une Pièce de Terre, sise
au terroir de Fonsomme, heu-
dit La Place, d'une contenance de
quarante-deux ares quar-
ante-cinq centiares envi-
ron, tenant d'un côté à M. Hen-
douday, d'autre côté à M. Canine,
d'un bout aux propriétés de Saint-
Quentin et d'autre bout à la
route.

1921 Signé : Marcel CRÉPIN.

Etude de M^{re} LABOURET, avoué à
Saint-Quentin, 9, place des En-
fants-de-Chœur.

DEMANDE

Séparation de Biens

Assistance judiciaire
Décision du 3 août 1903

D'un exploit de Lefèvre, huis-
sier à Saint-Quentin, en date du
vingt-deux octobre 1903, enre-
gistré,

Il appert :
Que Mme Lucie-Marie Gos-
set, épouse de M. Raymond-
Ferdinand Rebouté, repré-
sentant de commerce, avec lequel
elle demeure à Saint-Quentin,
rue Parigault, 21, ci devant, et
actuellement, 35, rue des Jaco-
bins.

A formé contre ledit sieur Re-
bouté, son mari, une demande
en séparation de biens.

Et que M^{re} Labouret, avoué près
le Tribunal civil de Saint-Quen-
tin, est constitué et occupera sur
ladite demande.

Pour extrait,
Signé : LABOURET.

ARGENT DE SUITE

On achète les soldes de toutes
espèces et même des magasins
complets.

Ecrire à : Berlemont, au Cate-
et (Aisne). 674

Etude de M^{re} PIOT, notaire à Moy.**A CEDER**

En totalité ou par portions

UNE

EXPLOITATION**AGRICOLE**

de 60 hectares environ

Précédemment tenu par M.

Morlet.

S'adresser à M^{re} Piot, notaire.

1908

A CEDER

Et dans de bonnes conditions

Fonderie de ferEn pleine exploitation et pos-
sédant une très belle clientèle.

S'adresser, 20 rue Dacheux,

Saint-Quentin. 1703

On demande à acheter**Occasion**

UNE PETITE

VOITURE à bras

plante de préférence

Adresser les offres au bureau

du Journal.

Vieux Journaux
A VENDRE
Le kilo 15 centimes pris par 10 kilos.

BEAUJOLAIS
MAISON
de confiance
fondée en
1830

Bons ordinaires rouges ou blancs, 95 fr. la pièce de 220 litres.
F. de port à votre gare. Tarif Général, échantillon s/demande.
H. COLLIN et L. BOURISSET, CRÉCHES
rue Macon (S-St-L.) Représentant
régionaux demandés

E. DESFOSSEZ
Boulevard Gambetta, 138
Habillements tout faits et sur mesure
Grand assortiment — Prix extrêmement modérés.
Vêtements de Cérémonie
COSTUMES DE CHASSE, DE BUREAU, DE TRAVAIL, LIVRÉS,
CAOUTCHOUCS, LAWN-TENNIS, JERSEYS,
UNIFORMES POUR CHEMINS DE FER ET ADMINISTRATIONS
Un Représentant se tient à la disposition des personnes
qui voudraient être visitées avec des échantillons.

AUX COULEURS NATIONALES
DETHAN-GAIGNERESZ
Rue d'Isle SAINT-QUENTIN
Teinturier-Dégraisseur

Spécialité de Nettoyage à sec ne déformant pas les
vêtements rendus en 48 heures. — Nettoyage de Sants
tous les jours. — Teintures en noir et couleur de vête-
ments sans rien décolorer. — Nettoyage de Vêtements,
Flanelles, Couvertures, etc. — Remise à neuf des Rideaux,
Tapis, Gilets, etc. — La Maison se charge de désinfecter les Literies, Rideaux,
Vêtements, après décès ou maladie. Noir pour Deuil en
48 heures.
La Maison se recommande par son travail soigné, la modicité
de ses prix et l'agilité dans la livraison.

LAVIELLE
DENTISTE
1 rue du Commerce, en face de la rue Saint-Jean, à Saint-Quentin

Extractions
et
Pose de Dents
sans douleur

Soins
de Bouche
et
Conservation
des
Dents cariées

DENTS ET DENTIFIERS
PERFECTION DANS TOUTES CONCURRENCES
Grande spécialité de pièces montées sur or et platine
Maison absolument de confiance garantissant tous ses travaux
PRIX TRÈS MODÉRÉS
Cabinet ouvert tous les jours de 8 heures à midi
et de 2 heures à 6 heures
sauf les vendredis, dimanches et jours de fêtes

Etude de M^{re} CRÉPIN, avoué à St-
Quentin, 9, rue St-Thomas.**DIVORCE**

Assistance judiciaire

Décision du 7 juillet 1903

D'un jugement par défaut
rendu par le Tribunal civil de
première instance de Saint-Quentin,
le sept novembre 1902, enregistré
et signifié

Entre : M. Charles Poulain,
raccourci de faillite, de-
meurant à Saint-Quentin, rue
Villebois-Mareuil, 69,

Et Mme Marie Pestel, sans
profession, épouse de M. Charles
Poulain, décédé, demeurant au
dernier lieu, Saint-Quentin, ac-
tuellement sans domicile ni ré-
sidence connue en France.

Il appert :
Que le divorce a été prononcé
entre les deux époux Poulain-
Pestel, et ce à la requête et au
profit dudit Poulain.

Pour extrait certifié conforme
par l'avoué assigné.

Saint-Quentin ce vingt-trois
octobre mil neuf cent trois.

(Signé) Marcel CRÉPIN.

1922 et enregistré

Maison spécialisée optique**F. BRIGOLLE**

Opticien de profession

3, rue Saint-André, à

SAINT-QUENTIN

Demands & Offres

On demande choristes
et figurants hommes et fem-
mes.
Se présenter le 11 heures à
midi aux 3 Rois, 135, rue d'Isle.
1914

On demande un gar-
çon de magasin. Bonnes
références exigées.
S'adresser à l'imprimerie Ai-
gueperse, 11, rue Croix-Belle-
Porte. 1923

Mécanicien-mon-
teur connaissant à fond la fi-
lature laines peignées, demande
place de contre-maître de prépa-
ration, de filature, chef de ma-
tière ou monteur-réguleur.
Ecrire E. Legrand, Val-des-
Bois, par Warpeville (Marne). 1915

Bordeaux première
maison, importante clientèle,
demande Agent actif ayant hau-
tes relations. Pas d'avances
avant affaires. Conditions avan-
tageuses. Recouvrer visite après
entente. Ecrire E. M. Z. 212 Bu-
reau du Journal. 1910

On demande pour le
service d'une maison de ferme
une personne de 25 à 30 ans.
S'adresser au bureau du jour-
nal. 1863

M. A. Gronnier, à Essi-
gny-le-Grand, demande un bon
ouvrier charbonnier. Travail assuré
à l'année. 1836

On demande une fem-
me de chambre et une cui-
sinière. Inutile de se présenter
sans de bonnes références.
S'adresser au bureau du jour-
nal. 1819

M. Jules Monnier à Saint-
Simon demande un domesti-
que pour la Saint-Martin. Tra-
vail et logement assurés pour la
famille. 1907

IMPRIMERIE GÉNÉRALE
DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU JOUR-
NAL DE SAINT-QUENTIN.
ELIE FLEURY, DIRECTEUR.

MANUFACTURE
DE
SACS EN PAPIERS



PAPIERS EN GROS
MAISON FONDÉE EN 1880

G. Guillaud
14
Rue et Place du Petit-Paris
ST-QUENTIN

La Maison entièrement transformée se recommande par ses livraisons
rapides et soignées.

FABRICATION SPÉCIALE DE PAPIERS IMPRIMÉS OU NON IMPRIMÉS
pour Magasin de Nouveautés, Boucheries, Charcuteries, etc.

PAPIERS et SACS pour Pharmacies, Epiceries et Drogueries.

Cartonnage de Fantaie — **Prix modérés**

18, 20, 22, 24
rue de la Sellerie

SAINT-QUENTIN

NOUVELLES GALERIES

A TOUS

EXPOSITION LES RAYONS DES

Lampisterie Bonneterie Ganterie Chapellerie
Chauffage Fourrures Cravates Tapis et Meubles

ENTRÉE LIBRE GRAND ASSORTIMENT DE CHAUSSURES POUR LA SAISON D'HIVER ENTRÉE LIBRE

BOURSE DE PARIS DU 22 OCTOBRE 1903											
FONDS D'ÉTAT & VILLES		VALEURS DIVERSES		OBLIGATIONS DIVERSES		OBLIGATIONS DIVERSES		OBLIGATIONS DIVERSES			
ACTIONS, BANQUES		ACTIONS		OBLIGATIONS DIVERSES		OBLIGATIONS DIVERSES		OBLIGATIONS DIVERSES			
	Précédente clôture	Dernière cote		Précédente clôture	Dernière cote		Précédente clôture	Dernière cote			
0/0 jouiss. 1 ^{re} oct. 1903...cpt.	96 93	97 ..	Midi juillet 1903.....cpt.	1184 ..	1155 ..	comm. 2 60 0/0 1879.....	472 ..	473 ..	Panama à lots, t. payé à la rep..	188 ..	181 ..
0/0 1 ^{re} oct. 1903...cpt.	97 10	97 ..	Nord juillet 1903.....cpt.	1184 ..	1155 ..	foncières 3 0/0 1893.....	508 75	510 ..	Canal de Suez 5 0/0.....	630 ..	630 ..
0/0 2 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Orléans oct. 1903.....cpt.	1470 ..	1470 ..	comm. 3 0/0 1883.....	500 ..	500 ..	— 5 0/0, 1 ^{re} série.....	480 ..	482 50
0/0 3 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Ouest.....cpt.	890 ..	890 ..	foncières 3 0/0 1883.....	441 ..	441 50	— 2 ^{de} série.....	479 ..	482 ..
0/0 4 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Sud de la France.....cpt.	244 ..	244 ..	— 2 80 0/0 1885.....	474 75	472 ..	Austrichiens ancien 1 ^{er} hypothèque.....	457 ..	459 ..
0/0 5 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Ouest Algérien.....cpt.	6 ..	6 ..	— 5 ^{me} r. à 100 fr. t. p.....	100 ..	99 ..	— 2 ^{de} hypothèque.....	449 50	450 ..
0/0 6 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Docks de Marseille.....cpt.	818 ..	818 ..	comm. 2 80 0/0 1881 t. p.....	389 ..	389 ..	— nouv. 1 ^{re} hypo.....	451 ..	451 ..
0/0 7 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Magasins généraux.....cpt.	618 ..	615 ..	— 2 80 0/0 1892 t. p.....	484 50	483 25	Belra-Alta 3 0/0.....	415 ..	415 ..
0/0 8 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Compagnie Transatlantique.....cpt.	795 ..	795 ..	foncières 3 80 0/0 1895 t. p.....	484 50	482 50	Lombards 3 0/0.....	322 ..	322 ..
0/0 9 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— act. jouiss. cpt.	516 ..	516 ..	— 400 pay.....	51 ..	50 75	— série X, 1 ^{re} hypothèque.....	318 ..	317 75
0/0 10 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Compagnie Transatlantique.....cpt.	137 ..	137 ..	bons 100 fr. à lots 1887.....	50 75	51 ..	Nord de l'Espagne 1 ^{re}	359 75	359 50
0/0 11 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Messageries Maritimes.....cpt.	212 ..	212 ..	— 1888.....	50 75	51 ..	— 2 ^{de}	369 75	369 ..
0/0 12 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Omnibus de Paris.....cpt.	168 50	168 50	Rhône à Guelma.....	49 ..	49 ..	Portugal 3 0/0.....	370 ..	370 ..
0/0 13 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Voitures de Paris.....cpt.	168 50	168 50	Argentine 5 0/0.....	49 ..	49 ..	— 4 0/0.....	370 ..	370 ..
0/0 14 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Voitures Urbaines.....cpt.	168 50	168 50	Brésilien 4 1/2 0/0.....	395 ..	395 ..	Saragossa 1 ^{re} hypothèque.....	387 ..	387 ..
0/0 15 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Canal de Panama.....cpt.	4 ..	4 ..	Caen à la Mer 3 0/0.....	436 ..	437 ..	— 2 ^{de}	388 ..	388 ..
0/0 16 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Parts de fondateur.....cpt.	895 ..	895 ..	Chem. de fer départem. 1888.....	436 ..	437 ..	Union Clus.....	388 ..	388 ..
0/0 17 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— de Suez.....cpt.	950 ..	950 ..	— économiques 3 0/0.....	436 ..	437 ..			
0/0 18 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Balgates.....cpt.	291 50	291 50	— 3 0/0.....	436 ..	437 ..			
0/0 19 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Compagnie générale des Eaux.....cpt.	291 50	291 50	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 20 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Fives-Lille.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 21 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	Austrichiens 5 0/0 (papier).....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 22 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— 4 0/0 (or).....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 23 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 24 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 25 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 26 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 27 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 28 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 29 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 30 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 31 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 32 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 33 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 34 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 35 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 36 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 37 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 38 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 39 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 40 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 41 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 42 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 43 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 44 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 45 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 46 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 47 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 48 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 49 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 50 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 51 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 52 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 53 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 54 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 55 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 56 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 57 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 58 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 59 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 60 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 61 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 62 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 63 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 64 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 65 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 66 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 67 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 68 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 69 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 70 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 71 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 72 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 73 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 74 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 75 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 76 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 77 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 78 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 79 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 80 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 81 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 82 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 83 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 84 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 85 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 86 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 87 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 88 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..	437 ..			
0/0 89 ^{de} oct. 1903...cpt.	97 15	97 05	— Oblig. domaniales.....cpt.	101 25	101 25	— 3 0/0 nouveau.....	436 ..				